

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 14

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement des travaux de mise en sécurité du Centre Culturel et Sportif

Monsieur le Maire expose :

Le Centre Culturel et Sportif fait l'objet, depuis plusieurs années, des remarques de la Commission de Sécurité triennale quant à l'adéquation de son système incendie avec le classement et l'utilisation faite du bâtiment.

Les travaux consistent à mettre en conformité les installations incendie en fonction des normes actuelles et du classement du bâtiment (ERP de type X - 2ème catégorie avec activité de type L).

Il est prévu de supprimer le SSI actuel et de le remplacer par une centrale d'alarme de type 2B. Les installations de désenfumage des couloirs du RDC et R+1 seront supprimées, un sas sera créé devant la cage d'escalier de secours.

Afin de pouvoir continuer à exploiter exceptionnellement la salle de sport principale en tant que salle polyvalente ou de spectacles, certains asservissements seront créés : ré allumage de l'éclairage de la salle et coupure de la sonorisation.

L'objectif de ce programme de travaux est la mise en conformité du bâtiment notamment la sécurité incendie et ce, afin de pouvoir continuer à l'exploiter dans le futur.

Le montant des travaux s'élève à 71 760 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2ème trimestre 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux de mise en sécurité du Centre Culturel et Sportif dont le montant s'élève à 71 760 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

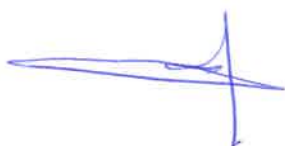
5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 17 DEC. 2024

MU - 12122024



**Mise en sécurité
du Centre Culturel et Sportif**

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 17 DEC. 2024

514 - 12122024



Notice explicative
Travaux de mise en sécurité du CCS
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Centre Culturel et Sportif fait l'objet, depuis plusieurs années, des remarques de la Commission de Sécurité triennale quant à l'adéquation de son système incendie avec le classement et l'utilisation faite du bâtiment.

Les travaux consistent à mettre en conformité les installations incendie en fonction des normes actuelles et du classement du bâtiment (ERP de type X - 2ème catégorie avec activité de type L).

Il est prévu de supprimer le SSI actuel et de le remplacer par une centrale d'alarme de type 2B. Les installations de désenfumage des couloirs du RDC et R+1 seront supprimées, un sas sera créé devant la cage d'escalier de secours.

Afin de pouvoir continuer à exploiter exceptionnellement la salle de sport principale en tant que salle polyvalente ou de spectacles, certains asservissements seront créés : ré allumage de l'éclairage de la salle et coupure de la sonorisation.

L'objectif de ce programme de travaux est la mise en conformité du bâtiment notamment la sécurité incendie et ce, afin de pouvoir continuer à l'exploiter dans le futur.

Le montant des travaux s'élève à 71 760 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2eme trimestre 2025



A Tulle, le 17 DEC. 2024

Plan de financement

Mise en sécurité du Centre Culturel Et Sportif (CCS)

Partenaires	Financement	%
Département	15 000.00 €	20.90%
Part Ville	56 760.00 €	79.10%
Total HT	71 760.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.



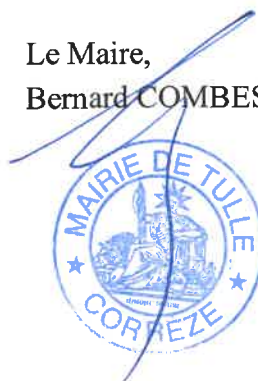


A Tulle, le 17 DEC. 2024

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de mise en sécurité du Centre Culturel Et Sportif (CCS) pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 17 DEC. 2024

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le Centre Culturel Et Sportif, concerné par les travaux de mise en sécurité pour lesquels la Ville sollicite une subvention auprès du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 17 DEC. 2024

Demande de subvention
Département

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Mise en sécurité du Centre Culturel Et Sportif (CCS)	86 112.00 €	71 760.00 €	15 000.00 €	20.90%	2ème trimestre 2025

Le Maire,
Bernard COMBES.





■ TRAVAUX

Lot Plâtrerie - Peinture	12 000,00 €
Lot Electricité courants forts et faibles	45 000,00 €
Lot Menuiserie Tribune	12 000,00 €
Aléas de chantier 4%	2 760,00 €
	TOTAL HT 71 760,00 €
	TVA 20% 14 352,00 €
	TOTAL TTC 86 112,00 €

Prix valeur Novembre 2024